

MAURITANIA

موريتانيا

Mauritanie, Président de l'Union Africaine

*Discours
de*

*S.E.M. le Ministre de La Santé
de la République Islamique de Mauritanie
Ahmedou Hademine Jelvouné*

Devant

*La 47^{ème} Session de la Commission de la population et du
développement
des Nations Unies*

New York, le 7 Avril 2014

Prière de vérifier au prononcé

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Mesdames, Messieurs,**

C'est pour moi un grand plaisir et un insigne honneur de prendre la parole devant vous au nom de la République Islamique de Mauritanie, à l'occasion de cette 47ème session de la Commission Population et Développement (CPD) de l'ONU. Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette session. Nos félicitations vont également à Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies pour les efforts fournis pour l'organisation de cette importante rencontre. J'affirme par la même occasion, que notre pays souscrit entièrement au contenu des communications présentées par les Groupes arabe, africain et par celui des 77 et de la Chine.

Cette session constitue un moment fort de l'agenda du Caire 20 ans après, dont il sera encore question lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre prochain pour l'adoption d'un agenda d'actions prioritaires pour les années à venir.

C'est donc pour notre pays une opportunité cruciale de partager avec vous certains des progrès réalisés en matière de population et développement, malgré les défis et contraintes qui restent à surmonter dans la mise en œuvre du plan d'actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en 1994.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

La Mauritanie a participé à la CIPD qui a été tenue au Caire (Égypte) du 5 au 13 septembre 1994 et à toutes les revues qui l'ont suivie (CIPD+5, CIPD+10, CIPD+15). Depuis, le pays a pris des mesures importantes d'ordre institutionnel et juridique, a adopté et mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels qui visent à atteindre les objectifs du Plan d'Action de la CIPD ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés par les Nations-Unies dans le cadre de la « Déclaration du millénaire » adoptée en 2000.

En juin 1995, la première Déclaration Nationale de Politique de Population (DNPP) a été adoptée par le Gouvernement et réactualisée en 2005 et en 2012 pour tenir compte, en particulier, des questions liées à la CIPD.

A ce sujet, il faut noter qu'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période (2001-2015) dont le 3^{ème} plan d'actions (2011-2015) est en

cours d'exécution, a été élaboré et mis en œuvre avec une importance particulière accordée au développement des secteurs sociaux (éducation et alphabétisation, santé et nutrition, emploi avec un taux de chômage qui a chuté de 30 à 10 %, accès à l'eau potable, genre, enfance et politique de population).

Dans tous les domaines, des progrès notables ont été accomplis malgré les défis et contraintes qui restent à relever pour les années à venir.

Mais ces progrès n'auraient pu être atteints sans l'engagement continu des plus hautes Autorités de l'Etat en faveur des questions de population, notamment celles qui touchent les couches les plus vulnérables. Une illustration vient d'en être faite à travers la rencontre inédite (en mars 2014) entre SEM Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République et plus de 400 jeunes représentant toutes les sensibilités socio-économiques du pays. Cette initiative présidentielle, a été l'occasion d'échanges directs de points de vue se rapportant aussi bien aux questions institutionnelles, juridiques, qu'aux perspectives économiques, en passant par le vécu des jeunes, leurs problèmes, les enjeux de développement ainsi qu'aux propositions pour leur insertion. Elle a débouché sur la création d'un Haut Conseil des Jeunes, instance dédiée entres autres, au suivi des recommandations de ladite rencontre.

Les jeunes ne sont pas la seule frange de la population concernée par l'esprit d'ouverture et le souci de participation auxquels souscrit le Gouvernement. Ainsi, pour plus d'égalité et d'équité, des efforts importants ont pu être fournis au profit des handicapés, pour la promotion du genre et pour l'autonomisation des femmes et leur participation politique illustrée par les 21% des sièges du Parlement qu'elles ont obtenus lors des dernières élections législatives organisées en 2013.

Dans le domaine de la santé, le pays a déployé des efforts considérables pour la promotion de la santé de la reproduction et la réalisation du bien-être familial, en matière de lutte contre le VIH/Sida, de lutte contre le paludisme et la tuberculose. Néanmoins, pour certains OMD y relatifs (notamment les OMD 4 et 5), les évolutions restent en deçà des attentes. C'est pourquoi, une initiative présidentielle a été lancée en 2012 pour accélérer l'atteinte des OMD Santé.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

En vue de faire le bilan exhaustif des actions menées en matière de population et développement, voir si les problèmes identifiés sont toujours pertinents, apprécier les résultats atteints, interroger l'efficacité des stratégies mises en œuvre, examiner les partenariats, suggérer de nouvelles orientations qui tiennent compte de l'évolution des paradigmes, des convergences avec les cadres de développement nationaux, mais aussi internationaux, un rapport national de la

revue de la mise en œuvre de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement a été élaboré en 2012.

Ce rapport qui a été transmis à l'Union Africaine et au FNUAP, présente de manière détaillée les progrès réalisés en matière de population et développement, les principaux défis et contraintes dans la mise en œuvre du plan d'action de la CIPD dans notre pays. Chacune des dimensions étudiées a été abordée de manière à montrer les transformations qui ont pris place depuis 1994, à travers les stratégies qui se sont succédé et la façon dont les acteurs les ont mises en œuvre, en s'appuyant sur les données.

Les analyses des transformations qui ont été identifiées ont été mises en perspective par rapport aux objectifs du plan d'action du Caire, et en relation avec la situation de pays similaires. Elles contribueront ainsi, à présenter des orientations susceptibles de mieux garantir la mise en œuvre du plan d'action de la CIPD et son suivi au-delà de 2014 qui demeurent une priorité pour notre pays, conformément à la Déclaration d'Addis Abeba d'octobre 2013, des recommandations de la Conférence régionale arabe Population et développement tenue au Caire en juin 2013 et qui a été suivie récemment par la 15^{ème} réunion des responsables des Commissions Arabes de population (le Caire, mars 2014).

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Notre pays tient à réitérer son soutien aux efforts déployés par le Fonds des Nations Unies pour la population visant à proroger la durée du plan d'action découlant de la Déclaration du Caire 1994 et son intégration dans l'agenda post 2015. De même, nous renouvelons notre engagement pour le respect de toutes les recommandations en matière de population et développement, issues des différents forums internationaux, de manière à permettre la prise en compte des spécificités de chaque pays.

Pour l'atteinte des objectifs fixés, le gouvernement mauritanien conformément aux orientations de SEM Mohamed Ould Abdel Aziz, Président en exercice de l'UA, appuie la constitution de partenariats aux niveaux sous-régional et régional dans lesquels les commissions et les organismes du système des Nations Unies et en premier lieu l'UNFPA auront à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'Action de la CIPD au-delà de 2014 .

Je vous remercie.